

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue principale, le 3 août 2015, à 19h30, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M.
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre est absent.

2015-08-03-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2015-08-03-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Dérogation mineure 2015-03
6. Adoption des minutes du 6 juillet 2015
7. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
9. Résolution
 - Soumissions Réfection par membrane sur divers chemins 2015
 - Demande de remboursement – 1081 Lac Lippé Nord
 - Usine d'épuration - Mise aux normes des panneaux électriques
 - Projet Courses de bazous
10. Usine d'épuration
11. Aqueduc
12. États financiers mensuels
13. Dépôt du rapport de correspondance
14. Régie incendie
15. Régie des déchets solides
16. Loisirs
17. Famille et culture
 - Politique familiale (finissant de 2 diplômés)
18. Journal
19. Divers
 - Date de la prochaine réunion de travail
20. Période de question
21. Varia
22. Levée

Adopté.

2015-08-03-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

De représentants de l'Association Appel

- Il est mentionné que des plantes aquatiques se retrouvent dans l'eau à différentes endroits. D'après les informations qu'ils ont obtenues de la MRC, ce ne serait pas dangereux.
- Il est demandé de règlementer la bande riveraine pour éviter la dégradation de la qualité de l'eau. Il est suggéré par le conseil de débuter par de la sensibilisation. Le conseil mentionne que la municipalité fera des démarches en ce sens. La municipalité consultera la responsable des ressources naturelles à la MRC de Coaticook.
- Embarcations : Il est constaté que des embarcations proviennent de l'extérieur. Il est demandé si ce serait possible de règlementer les embarcations. Le conseil mentionne que ce serait difficile de le faire mais une sensibilisation pourrait aussi être effectuée à ce niveau.
- Il est demandé la raison du fossé qui a été creusé près de l'usine. Le conseil mentionne que ce travail a été réalisé afin d'éviter que l'eau provenant du terrain voisin se déverse dans le lac. Le tout, dans le but d'éviter l'apport de sédiments dans le lac.
- Il est demandé s'il y aurait bientôt du creusement de fossés autour du lac. Il est suggéré par l'association d'utiliser la méthode du tiers inférieur. Le conseil mentionne que le tout sera étudié. Il faut tenir compte du budget disponible pour ce type d'intervention. La municipalité a beaucoup de chemins à entretenir.

Un citoyen riverain du lac Lippé demande s'il serait possible d'installer une affiche « cul-de-sac » au chemin Lippé Sud. Le conseil mentionne que ce sera fait le plus tôt possible. Il demande aussi comment fonctionne le remplacement d'un ponceau d'entrée privée. Le conseil mentionne que les coûts sont assumés par le propriétaire.

2015-08-03-04 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE no. 2015-03

Les propriétaires demandent la possibilité d'ériger un bâtiment accessoire de 7 mètres de hauteur à cette adresse : 1280 routes 141, lots 23-4-2 du Rang 1, canton d'hereford :

Permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 7 mètres de hauteur au lieu de 5 mètres tel que dicté par le règlement de zonage 2014-37.

ART. 5.1.5 Dispositions particulières pour les garages privés et les remises dans les cours avant des terrains riverains dans les zones de villégiature intensive (VI)

Garage privé : la hauteur la plus petite entre la hauteur du bâtiment principal ou 5 mètres (16'-4") ;

Remise : la hauteur la plus petite entre la hauteur du bâtiment principal ou 5 mètres (16'-4").

Le préjudice causé au requérant est le suivant : Impossibilité de construire le bâtiment accessoire.

Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit:

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire du voisin mesure près de 9 mètres de hauteur.

ATTENDU QUE le projet ne bloquera pas la vue sur le lac à aucun voisin ;

ATTENDU QUE le bâtiment sera situé plus bas que la route 141

ATTENDU QU' il y a déjà un bâtiment accessoire à cet endroit et le propriétaire désire garder ses équipements à l'intérieur de celui-ci le temps de la construction du

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

nouveau bâtiment

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu ;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure tel que proposé par le comité consultatif soit :

QUE le conseil autorise la construction d'un bâtiment accessoire de 7 mètres de hauteur.

Adopté.

**2015-08-03-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6
JUILLET 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 6 juillet 2015 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2015-08-03-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 4807 à 4853 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (57 351.89\$), la liste des prélèvements (juillet 2015) et le rapport de salaires versés (juillet 2015) en date du 3 août 2015.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2015-08-03-07: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS

Aucune nouvelle information.

**2015-08-03-08: OUVERTURE SOUMISSIONS – RÉFECTION PAR MEMBRANE SUR
DIVERS CHEMINS 2015**

ATTENDU QU'un appel d'offres pour l'année 2015 pour la réfection par membrane sur divers chemins a été transmis aux soumissionnaires désignés par le conseil selon le devis, préparé par Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière, en date du 29 juin 2015 ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de deux par emplacement;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été faites par (incluant les taxes) :

FOURNISSEUR	Emplacement Route 251	Emplacement Chemin Charest
Couillard Construction Ltée	46 510.61\$	17 475.05\$
Scalabrini et Fils Inc.	53 980.76\$	19 890.68\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que la Municipalité accorde le contrat pour la réfection par membrane sur divers chemins 2015 à Couillard Construction Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme pour les deux

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

emplacements soit emplacement Route 251, au montant total 46 510.61\$ taxes incluses et l'emplacement chemin Charest, au montant total 17 475.05\$ taxes incluses.

Adopté.

2015-08-03-09: DEMANDE DE REMBOURSEMENT – 1081 LAC LIPPÉ NORD

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 1081 chemin du Lac Lippé Nord ont informé la municipalité qu'un refoulement d'égout est survenu le 27 avril 2015 ;

ATTENDU QUE la responsabilité de la municipalité ne peut être retenue dans ce dossier et que les propriétaires ont reçu une lettre des assureurs de la municipalité à cet effet;

ATTENDU QUE les propriétaires, malgré la réponse des assureurs, demandent à la municipalité de rembourser la facture d'Aqua-Pro et ne pas recevoir de facture pour la rétrocaveuse;

Madame la conseillère Sylvie Fauteux enregistre sa dissidence.
Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés, et Résolu ;

Que le conseil, sans aucune admission de responsabilité dans ce dossier, assume le paiement de la facture pour la rétrocaveuse et accorde une compensation d'un montant de 216.00\$ pour la facture no 41709 en date du 27/04/2015 de Aqua-Pro Électrique Inc., le tout conditionnel à la signature d'une quittance de la part des propriétaires ;

Que le conseil précise que cette décision n'est nullement une reconnaissance de responsabilité en tout ou en partie de la part de la municipalité.

Adopté.

2015-08-03-10: USINE D'ÉPURATION - MISE AUX NORMES DES PANNEAUX ELECTRIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et Résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil accepte la soumission en date du 8 mai 2015 de Les installations Électriques R. Théberge inc. au montant de 7 087\$ plus les taxes applicables pour la mise aux normes des panneaux électriques de l'usine d'épuration tel qu'exigée par nos assureurs.

Adopté.

2015-08-03-11: PROJET COURSES DE BAZOUS

Le conseil attendra d'avoir une demande officielle de la part du promoteur avec des dates précises.

2015-08-03-12: USINE D'ÉPURATION

L'inspecteur municipal travaille toujours sur le nouveau fonctionnement pour les analyses d'eaux.

2015-08-03-13: AQUEDUC

Aucune nouvelle information.

2015-08-03-14: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 31 juillet 2015.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2015-08-03-15: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le rapport de correspondance du 7 juillet au 3 août 2015.

2015-08-03-16: RÉGIE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2015-08-03-17: RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2015-08-03-18: LOISIRS

Aucune nouvelle information.

2015-08-03-19: FAMILLE ET CULTURE

Politique familiale (finissant de 2 diplômes) : Suite à une demande d'un finissant, nous confirmons qu'un finissant peut avoir qu'une seule bourse d'étude même s'il obtient plusieurs diplômes.

2015-08-03-20: JOURNAL

L'association fournira un article pour la prochaine édition. De plus, la conseillère Jeanne Dubois mentionne qu'elle fera un nouvel article pour la sensibilisation autour des lacs.

2015-08-03-21: DIVERS

Date de la prochaine réunion de travail : mardi 1^{er} septembre 2015 à 18h30.

2015-08-03-22: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2015-08-03-23: VARIA

Réfection du pont sur la route 251 : Une rencontre avec le MTQ aura lieu d'ici la fin du mois d'août.

2015-08-03-24: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés propose la levée de l'assemblée à 20h47.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.